



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LA MÉNITRÉ, se sont réunis à l'Espace Culturel de la Méritré, sur convocation en date du 17/11/2022, qui leur a été adressée par le Maire.

Conseillers municipaux présents : 14

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Michel LEBRETON, Isabelle NICOLAS, Guillaume BROSSARD, Anne PAIN-GRIMAUULT, Yohann RENAUDIER, Laurent MÉRAUT, Ludovic LAMBERT, Isabelle LAMÉ, Jackie PASSET, Roger DELSOL, Catherine DAZZI-RIVIERE

Conseillers municipaux absents excusés : 5

Mmes et MM. Benjamin LABA, Christine LESELLE Clarisse NOURRY, Pascale YVIN, Cristina PEDRERO-MILLOT

Pouvoirs : 5

Mmes et MM. Benjamin LABA à Isabelle PLANTÉ, Christine LESELLE à Tony GUÉRY, Clarisse NOURRY à Isabelle NICOLAS, Pascale YVIN à Michel LEBRETON, Cristina PEDRERO-MILLOT à Anne PAIN-GRIMAUULT

Votants : 19

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Isabelle PLANTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (DCM N°11/2022-101)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2022.

Sur les points n°6-2 « Budget général – décision modificative n°4 » et 6-5 « budget photovoltaïque 2022 », Roger DELSOL fait remarquer une différence entre la note de synthèse et le procès-verbal correspondant à une avance de trésorerie de 20 000 € en recettes et dépenses.

M. le Maire répond que cette modification répond à une précision confirmée par le comptable public le 25/10/2022 : l'avance budgétaire du budget général vers le budget photovoltaïque doit être considérée comme une avance budgétaire et doit donc apparaître dans les écritures budgétaires. Il ajoute que le diaporama projeté lors de la séance du Conseil Municipal incluait cette modification.

Sans autre observation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue (18 voix pour et 1 voix contre) :

- ⇒ Approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2) DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ : DÉLÉGATION A LA COMMUNE DE BAUGÉ-EN-ANJOU POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE (DCM N°11/2022-102)

Vu la proposition de réaliser un diagnostic local de santé sur le territoire de Baugeois-Vallée ;

Considérant que la Communauté de communes Baugeois Vallée ne peut porter ce projet, n'ayant pas la compétence nécessaire ;

Considérant que l'ARS a confirmé financer ce diagnostic local de santé, sans toutefois porter la procédure du choix du bureau d'étude désigné à cet effet ;

Considérant la proposition de la commune de Baugé-en-Anjou d'être porteur du projet de sélection du bureau d'étude chargé de réaliser le diagnostic ;

Considérant l'intérêt de réaliser un diagnostic local de santé pour le territoire de La Ménitré ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de réaliser un diagnostic local de santé sur son territoire dans les conditions présentées précédemment ;
- ⇒ Décide de déléguer à la commune de Baugé-en-Anjou le choix du bureau d'étude chargé de réaliser le diagnostic local de santé du territoire ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Isabelle PLANTE 2^{ème} adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

FINANCES

3) CESSION DE VÉHICULE ET MATÉRIEL (DCM N°11/2022-103)

Vu la proposition d'acquisition d'achat du véhicule communal tracteur FENDT immatriculé EC-933-KG, équipé d'une tête de broyage - épareuse ;

Vu l'inscription de ces biens à l'inventaire communal sous les numéros :

- N°607 – article 21571 – matériel FENDT acquis le 08/06/2016, d'une valeur de 32 500 €
- N°791 – article 2158 – tête de broyage épareuse, acquise le 25/06/2020, d'une valeur de 8 769,60 €

Considérant que la commune de La Ménitré a décidé d'externaliser les prestations de fauchage des haies et d'entretien des accotements et fossés, rendant inutile le maintien de ce bien dans le parc des véhicules de la collectivité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Accepte de vendre en l'état, le véhicule équipé de la tête de broyage - épareuse, au prix de 14 000 €, à M. Julien PITON domicilié à Mozé-sur-Louet ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4) COLLECTE 2022 DU BLEUET DE FRANCE : SUBVENTION A L'ONACVG (DCM N°11/2022-104)

Vu la proposition de versement d'une subvention à l'ONACVG pour la collecte du Bleuets de France – campagne 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de verser une subvention de 45 € à l'ONACVG pour les Bleuets de France 2022 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°6 (DCM N°11/2022-105)

Considérant l'insuffisance de crédits budgétaires inscrits à certains chapitres et/ou articles du budget principal 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Approuve les modifications budgétaires n°6 du budget principal communal - exercice 2022 - telles que présentées ci-dessous ;

Modification de crédits - section de fonctionnement

Article	Sens	Objet	DM
61524	Dépenses	Entretien bois et forêts	5 000,00 €
62878	Dépenses	Remboursement à d'autres organismes	3 500,00 €
673	Dépenses	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00 €
6135	Dépenses	Locations mobilières	17 900,00 €
6262	Dépenses	Frais de télécommunications	1 100,00 €
022	Dépenses	Dépenses imprévues	-3 500,00 €
023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	-5 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	25 000,00 €
70323	Recettes	Redevance occupation domaine public	6 000,00 €
7788	Recettes	Produits exceptionnels divers	19 000,00 €
		TOTAL RECETTES	25 000,00 €

Modification de crédits - section d'investissement

Article	Sens	Objet	DM
21318	Dépenses	Immobilisations autres bâtiments publics (remise aux normes camping)	-5 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	-5 000,00 €
021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	-5 000,00 €
		TOTAL RECETTES	-5 000,00 €

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 28/11/2022

Fait à La Ménitré le 28/11/2022

Tony GUERY

Maire de La Ménitré

